

Responsabilité des constructeurs

Objectifs : Connaître les textes juridiques fondamentaux définissant la responsabilité des constructeurs.	Personnes concernées Agent ou tout personnel récemment ou prochainement nommé responsable d'opérations, ou chargé d'encadrer des responsables d'opérations. Chef de projet, chargé d'opérations, responsable d'établissement public, ingénieur, responsable de cellules marchés publics, architecte, bureau d'études Pré requis : aucun
PROGRAMME	PEDAGOGIE
⚡ Note historique ✚ Loi de 1967 ✚ Loi de 1978 ⚡ La notion de meuble et d'immeuble ⚡ Statut des ouvrages ✚ Ossature clos et couvert ✚ Equipements dissociables ou non ⚡ La réception de travaux ✚ Définition ✚ Forme ❖ Tacite ❖ Express ➢ Sans réserve ➢ Avec réserve ❖ La prise de possession sans réception ➢ Définition ➢ Conséquence ❖ La réception judiciaire ✚ Effets ⚡ Les garanties ✚ Nature ❖ Garantie de parfait achèvement ❖ Garantie biennale ❖ Garantie décennale ❖ Garantie trentenaire ➢ Condition de mise en œuvre ✚ Durée ❖ Point de départ des garanties ❖ Interruption des garanties ❖ Fin des garanties ✚ Les responsabilités ❖ Contractuelles ❖ Délictuelles	Le Formateur Spécialiste des domaines juridiques des marchés publics. Méthode pédagogique  Séquence en alternance, projection d'un diaporama. Echanges d'expérience du formateur et des stagiaires. <u>Intra entreprise</u> Lieu de formation : dans la ville de votre choix. <u>Inter entreprises</u> Tarif par personne
	2 jours
	1 150 €
	Réf : BTP07

Formation Responsabilité des constructeurs

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com

❖ Légale

✚ Les acteurs

- ❖ Les bénéficiaires des garanties
- ❖ Les redevables

✚ La limitation des garanties

- ❖ Cause étrangère
 - Force majeure
 - Fait du tiers
 - Fait de la victime

✚ La réparation

- ❖ L'entier dommage
 - Direct
 - Indirect
- ❖ Limitation
 - Exclusion de l'enrichissement
 - Vétusté
 - L'application de la TVA

↻ **Procédure de mise en œuvre des garanties**

✚ Le recours amiable

✚ Le recours assurance

- ❖ Les assurances
 - Responsabilité civile
 - Responsabilité décennale
 - Dommage ouvrage
 - L'expertise d'assurance
 - **Sous l'empire de la loi de 1967**
 - § En responsabilité
 - § En maîtrise d'ouvrage
 - **Sous l'empire de la loi de 1978**
 - § En responsabilité
 - § En dommage ouvrage
 - a) *Expertise unique*
 - b) *Délais*
 1. La déclaration de sinistre (forme)
 2. Les réponses apportées
 - c) *Sanctions*
 1. Pour l'assureur
 2. Pour le maître de l'ouvrage non professionnel
 3. Pour le maître de l'ouvrage professionnel

✚ Le recours judiciaire

- ❖ Juridiction compétente
 - En terme de lieu
 - En terme de type de juridiction
 - Condition dommage ouvrage
- ❖ La procédure
 - Les acteurs concernés
 - L'expertise judiciaire

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation *Responsabilité des constructeurs*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com